

Rapporteur : M. Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat de développement 2010 – 2015 entre la Ville de Châtelleraut et le Département de la Vienne

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communautés d'agglomération et leur ville centre, le département a décidé de participer au financement d'opérations et d'équipements nécessaires au développement des territoires urbains.

La mise en œuvre de cette politique se concrétise au travers de contrats de développement, qui couvrent la période 2010 à 2015.

Les champs d'action retenus sont :

| 1. *Pour la Ville de Châtelleraut :*

→ *Le renforcement de l'attractivité du centre-ville de Châtelleraut, dans ses fonctions urbaines de cœur de pays et sa politique de redynamisation des centres anciens,*

→ *La conduite d'opérations, d'équipements et d'aménagements en direction de la population.*

| 2. *Pour la communauté d'agglomération :*

→ *La modernisation et la création d'équipements communautaires,*

→ *La poursuite de la sécurisation routière dans les communes de la CAPC.*

Le département de la Vienne réserve une participation de 3 500 000 € pour la réalisation de ce contrat. Cette somme se répartit comme suit (cf. tableau joint) :

* *Ville de Châtelleraut :* 1 325 000 €

* *Communauté d'agglomération* 2 175 000 €

Ces crédits seront débloqués au fur et à mesure de la présentation des actions par les maîtres d'ouvrage.

* * * * *

CONSIDERANT que le conseil général accompagne les collectivités du Département dans leur politique de développement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'adopter en ce qui concerne la ville, le contrat de développement 2010-2015 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le présent contrat, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

UNANIMITE